



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 7 mars à 17 heures 45, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 28/02/2022.

Présents : Titulaires (10) : MM. FRAISSE, DEVOOGHT, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, KASSE, LOSTUZZO, DUHAMEL, BOURCIGAU

Absents excusés pouvoir (2) : M. ANTY donne pouvoir à M. FOUR, M. LAZARUS donne pouvoir à M. DA SILVA

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance : M. KASSE

2022 – 08 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2021

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2021 a été approuvé ce jour,

Considérant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de clôture d'exploitation de **637 610.71 €**, et un excédent de clôture d'investissement de **219 335.57 €**

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

d'affecter ainsi qu'il suit

- Section de Fonctionnement : 208 733.03 € au compte 002

- Section d'Investissement : 428 877.68 € au compte 1068

Fait et délibéré les jour, mois en an susdits

Les membres présents ont signé

Pour copie conforme